

<http://www.universitepopulairetoulouse.fr/spip.php?article523>



Interview de Renaud Bécot

- Thématiques - Ecologie & Politique -



Date de mise en ligne : dimanche 1er novembre 2015

Copyright © Université Populaire de Toulouse - Tous droits réservés

Agir syndicalement sur un territoire chimique

1 - La revue Écologie & Politique numéro 50 syndicats et transition écologique, montre que cette préoccupation a été présente de tout temps dans les syndicats, ce que rappelle Michèle Descolombes dans son éditorial à travers des exemples un peu oubliés : le syndicat américain UAW (automobiles) « crise de notre système des valeurs » ou les luttes syndicales sous Franco pour la défense de l'environnement (détournement de l'Ebre)... Permanence de la préoccupation mais difficulté d'en faire une revendication à part entière. Qu'en penses-tu.

D'abord, les exemples étudiés dans le numéro 50 de la revue Écologie & Politique (« Syndicats et transition écologique » [Nota 1](#)), comme ceux du numéro 80 de la revue Mouvements (« Le travail contre nature ? Syndicats et environnement » [Nota 2](#)) portent essentiellement sur l'après-guerre, mais on peut trouver des traces de préoccupations similaires bien avant. La situation la plus classique est celle des actions syndicales face aux maladies professionnelles ou aux préjudices sanitaires subis par les riverains des industries polluantes. L'historienne Caroline Moriceau montre qu'au début du vingtième siècle, des secteurs minoritaires du mouvement syndical pouvaient appuyer la réunion de Congrès d'hygiène ouvrière [Nota 3](#). Une autre historienne, Judith Rainhorn, montre aussi que dans la même période, certains syndicalistes contribuèrent à la transformation de la régulation d'un produit comme la céruse [Nota 4](#), qui était à l'origine de saturnisme professionnel dans les métiers qui en avaient l'usage.

Pour résumer à très grands traits, on pourrait dire que tout au long du vingtième siècle, il y a trois chemins qui conduisent les syndicats à nourrir un intérêt pour les questions environnementales (sans réduire celles-ci à la « protection » de l'environnement). D'abord, c'est la question de l'usage des espaces naturels et des ressources énergétiques. Ensuite, c'est le problème de l'aménagement des villes pour améliorer les conditions de vie des salariés hors du travail. Le dernier axe est donc celui de la protection de la santé, avec une difficulté constante d'articuler la protection de la santé dans et hors l'espace du travail. Ces trois critères sont profondément ancrés dans des fonctions considérées comme étant « classiques » du mouvement syndical, ce qui explique la permanence de la préoccupation.

Ces critères se manifestent sans attendre la fondation d'un ministère dédié ou même sans attendre la réintroduction de la notion « d'environnement » en France à la fin des années soixante. Au moment de la fondation du ministère de la protection de la nature et de l'environnement, en 1971, la notion « d'environnement » n'est absolument pas définie et n'est pas consensuelle. Le sociologue Florian Charvolin a éclairé le travail de définition qui est mené lors de la fondation du ministère, pour décider concrètement ce que devait recouvrir la notion [Nota 5](#). Dans cette période, la CFDT comme la CGT rejettent cette notion d'environnement, qui leur paraît trop floue, trop à la mode, et surtout pensé à partir de catégories strictement administratives et éloignées des préoccupations des salariés.

Dès le milieu des années soixante, la CFDT commence à développer un axe revendicatif en faveur de l'amélioration du « cadre de vie » des salariés [Nota 6](#). Cette notion de « cadre de vie » est passée de mode aujourd'hui, mais au début des années soixante-dix, elle est présentée par la CFDT et la CGT comme une réponse ouvrière à l'installation technocratique de l'environnement. Dans les deux confédérations, on assiste à la formation de commissions dédiées au « cadre de vie » qui proposent un travail de définition de cette notion et proposent des modalités

La difficulté d'en faire une revendication à part entière est finalement relativement récente, elle ne se manifeste dans les archives syndicales qu'à partir des années quatre-vingt. Cette difficulté est en partie liée au fait que les syndicats vont progressivement adopter la définition administrative de l'environnement, puis vont tendre à confiner leur action

environnementale dans des échanges avec des associations spécialisées, comme si l'environnement devenait un domaine distinct de l'action syndicale plus "générale". Le problème est donc peut-être justement d'avoir voulu faire de l'environnement une "revendication à part entière", comme si celle-ci devait être distinguée du reste de l'action syndicale.

2 - Dans les usines de type Sévés, mais pas seulement, la lutte pour l'amélioration des conditions de travail, la protection des salariés, l'importance du CHSCT ...côtoie les préoccupations des riverains de ces sites sur la dangerosité des produits.

Mais il y a toujours le point d'écueil de l'emploi et on constate que l'exigence de la fermeture d'une usine dangereuse va plus vite que la reconversion d'un site donc de la sauvegarde de l'emploi. Comment on résout ce dilemme qui peut conduire au nom de l'emploi à défendre une production, quand la démonstration est faite que la dite production est nocive pour tout le monde ?

D'abord, on parle constamment d'un dilemme entre emploi et protection de l'environnement en le prenant comme une évidence, sans vraiment s'interroger sur ce que recouvre ce dilemme. Dans les expressions syndicales en matière d'environnement, on retrouve souvent l'idée que ce dilemme serait une stricte construction patronale. On retrouve une idée proche dans un article de l'historienne Stefania Barca, traduit sur le site de Contretemps [Nota 7](#), qui suggère qu'il s'agit d'une « stratégie décisive du néolibéralisme pour diviser deux des plus puissants mouvements de l'ère industrielle ». En regardant les conflits environnementaux autour d'industries polluantes, en France ou ailleurs, on peut effectivement observer ce type de stratégies.

Pourtant, si ces stratégies existent, c'est d'abord parce qu'il y a un cadre économique, juridique et administratif qui rendent possibles ces stratégies. Là-dessus, je reviens à la première partie de ta question sur les intérêts des salariés qui peuvent rejoindre ceux des riverains. Si les problèmes sont communs, la difficulté vient du fait que les uns et les autres soulèvent ce problème auprès d'interlocuteurs différents et en s'appuyant (consciemment ou non) sur des ressources administratives et juridiques distinctes.

Du côté des salariés, comme tu l'indiques, on passe par le CHS-CT ou par des dispositifs qui relèvent du droit du travail. On s'adresse d'abord à l'employeur parce qu'on reste dans le cadre d'une relation salariale, puis on sollicite éventuellement l'appui de l'inspection du Travail ou des services qui relèvent de l'administration du Travail. Du côté des riverains par contre, le réflexe est plutôt de mettre en cause plus frontalement l'activité industrielle, en sollicitant l'appui des collectivités locales ou de l'administration de l'Environnement. Les riverains ne mobilisent pas les références au droit du travail, mais plutôt au droit de l'environnement et aux droits des installations classées. Ce n'est pas un maigre problème puisque ces deux formes du droit sont celles qui se sont formées en réaction à l'industrialisation au XIXe siècle, pour en réguler les effets nocifs. Or, ces deux formes du droit se sont élaborées séparément et leur séparation a toujours été maintenue et renforcée.

C'est au mouvement syndical et aux mouvements sociaux de définir comment l'on « résout » ce dilemme entre emploi et environnement, ou de savoir même s'il est souhaitable de « résoudre » la fragmentation entre droit du travail et droit de l'environnement. Ce n'est pas le rôle d'un historien. Ce que je peux simplement indiquer c'est qu'il a existé des expériences syndicales qui se proposaient d'éroder ces frontières. À la fin des années soixante et pendant les années soixante-dix, certaines régions dans la CFDT avaient remplacé les Unions locales par des Unions interprofessionnelles de base (UIB). Ces UIB proposaient de rassembler des salariés et des riverains pour agir à l'échelle du territoire. Elles ont eu un rôle crucial dans des conflits autour d'industries polluantes, parce qu'elles permettaient aux syndicalistes de travailler à élaborer des consensus entre les intérêts des salariés et des riverains. Sans aller jusqu'à transformer ses structures internes, la CGT a aussi cherché à expérimenter des interventions à l'échelle de quelques territoires, mais en misant plus fréquemment sur des partenariats avec des associations

environnementalistes.

3 - L'explosion de l'usine AZF en 2001 a mis en évidence toutes ces contradictions. Pendant que la ville comptait ses morts, évaluait les dégâts, l'intersyndicale du site (CGT-CFDT-FO) exigeait la reprise de la production. Si on laisse de côté le délire des syndicats d'AZF, deux faits marquants apparaissent.

Il y a l'idée du point de vue du patronat, des multinationales et de scientifiques à leur solde, et des syndicats parfois que par la recherche et l'amélioration de la sécurité des conditions de travail on peut rendre les risques acceptables parce que "réduits à néant", la production de produits dangereux peut donc se poursuivre. C'est un peu comme ça qu'on vend l'idée d'un capitalisme vert.

L'autre aspect est que les salariés d'une usine de chimie estiment, et sont convaincus, que leur savoir de producteur est supérieur à celui qui subit les effets néfastes de cette production. Autrement dit le point de vue d'un producteur est supérieur à celui d'un consommateur. Qu'en penses-tu ?

Sur le premier versant de ta question et la question du « risque acceptable », les travailleurs de Penarroya qui se mobilisaient contre le saturnisme professionnel dans les années soixante-dix avaient l'habitude de répondre à la notion de risque acceptable par une question : « acceptable pour qui ? » [Nota 8](#). Ils soulignaient par là que l'amélioration de la sécurité devait d'abord être élaborée par les salariés, qui devaient pouvoir maîtriser les effets des transformations techniques et produire aussi des savoirs sur les effets de ces techniques sur leur santé. Ils refusaient le principe de la délégation de l'amélioration des conditions de sécurité à des "techniciens", considérant que les salariés devaient être les premiers à produire une connaissance technique et médicale sur le contenu de leur travail.

Sur le deuxième versant de ta question, je vais prolonger la réponse à ta question précédente. Effectivement, les salariés d'une industrie peuvent affirmer que leur savoir de producteur devrait être celui à prendre en compte pour améliorer les conditions de production. Inversement, les riverains peuvent aussi affirmer la légitimité de leurs revendications au nom du "droit à la ville", de la "justice environnementale", etc. Historiquement, les moments où cette tension semble s'apaiser et tend à se résoudre, c'est lorsque les syndicalistes investissent fortement les structures interprofessionnelles et affirment que celles-ci doivent travailler à l'élaboration d'un consensus qui répondent à l'intérêt de tous les salariés (aussi bien dans l'espace de travail qu'en-dehors).

4 - Dans ce type de situation on constate aussi que les structures syndicales interprofessionnelles ne sont plus à même d'appréhender la question environnementale, que les syndicats professionnels ou d'entreprise. On peut le comprendre. Cependant la difficulté actuelle à construire des mobilisations interprofessionnelles et donc à élargir les préoccupations syndicales, n'est elle pas inquiétante ?

Les structures interprofessionnelles ont effectivement une plus grande facilité à prendre position sur les conditions d'une transition écologique de la production, parce qu'elles peuvent se construire une vue d'ensemble. Néanmoins, leur réflexion ne présente une spécificité syndicale qu'à condition de se nourrir des informations qui peuvent être fournies par les syndicats professionnels ou les sections syndicales d'entreprises, notamment sur les retombées environnementales de la production ou les effets sociaux et économiques des éventuelles transformations de la production.

Effectivement, les structures interprofessionnelles peuvent sembler plus faibles actuellement que par le passé, encore faudrait-il pouvoir documenter plus précisément leur fonctionnement effectif actuel : on dispose finalement de peu de travaux d'histoire, de sociologie, ou de sciences politiques, sur le fonctionnement des structures

interprofessionnelles locales. Si l'on admet quand même qu'il y aurait une faiblesse actuelle de l'échelon interprofessionnel, cela ne doit pas masquer le fait que plusieurs controverses surgissent actuellement sur des questions environnementales dans les organisations syndicales. On voit des syndicats soulever la question de l'avenir de telle centrale nucléaire, d'autres prendre positions contre une centrale thermique, d'autres encore s'interroger sur l'utilité de tel projet d'aéroport. A chaque fois, les contestations ou les interrogations ne proviennent pas forcément des salariés directement investis dans ces secteurs, mais ces derniers sont interpellés et réagissent. Ces controverses s'imposent de fait dans un espace interprofessionnel, d'abord informel, puis se prolongent parfois dans un cadre formel. La question est donc ouverte de savoir comment les structures syndicales interprofessionnelles vont réagir à ces enjeux et si elles seront redynamisées par ces initiatives.

5 - La voiture et son utilisation massive est grandement responsable du réchauffement climatique. On en parle moins, mais le développement du transport aérien joue aussi un rôle important. Automobile et aéronautique sont les deux grands pourvoyeurs d'emplois en France. Comment fait-on pour réduire la production de voitures et d'avions ? Comment imagine-t-on les reconversions ?

C'est au mouvement syndical à toutes les échelles de définir le contenu et les critères de ce que la Confédération syndicale internationale appelle la "transition juste", c'est-à-dire intégrant à la fois une conversion écologique de la production et la qualité des conditions de travail et d'emploi.

Ce qu'on peut dire à partir d'observations historiques, c'est d'abord que le mouvement syndical n'a pas adhéré de manière aveugle à la défense de l'industrie automobile dans l'époque de prospérité de cette industrie. Aux Etats-Unis et dans le berceau du fordisme, à Détroit, dans les années soixante, le syndicat des salariés de l'industrie automobile et son principal responsable (Walter Reuther) avait une critique très forte des risques sanitaires liés au développement de la pollution atmosphérique par les voitures. En France, dans les années cinquante et soixante, la critique de la voiture n'est pas initialement sur le plan environnemental, mais sur les choix économiques et les formes d'urbanisation qui sous-tendent le recours à l'automobile. On voit par exemple le secrétaire général de la CGT, Benoit Frachon, expliquer que le choix de l'automobile individuelle ne serait pas une liberté nouvelle pour les salariés, mais le résultat de contraintes économiques. Il considérait que les salariés étaient contraints d'acheter une voiture parce que la distance entre le domicile et le lieu de travail augmentait, alors que le réseau de transports en commun restait inadapté. Quant à la CFDT, sa réflexion sur la planification démocratique de l'économie partait d'une réflexion sur les "besoins sociaux", en distinguant les besoins "réels" des besoins "superflus", c'est-à-dire ceux qui auraient été générés par une incitation économique artificielle, par la publicité par exemple. Cette distinction était présentée comme un premier moment pour penser la réorientation de la production, non pas en supprimant les secteurs les plus polluants, mais en les réorientant vers une réponse à ce que la CFDT qualifiait de "besoins sociaux réels".